

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 25 NOVEMBRE 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 37

Tous les délégués, sauf

MM. WAGNER, HAAS, SIBLER, qui étaient représentés respectivement par
MM. BRUCKER, VOGEL, ROTH.

MM. STEINER, HERRLE, Mme HITTLER, MM. SUSS, PREVOT, BABILON,
ZINCK, RICHERT, Mme GESANG, M. KLIPFEL, -excusés- M. AMRHEIN

DEL. N° 131/2002

OBJET : AVENANTS AUX CONTRATS D'ASSURANCE MULTIRISQUES

- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 mars 1998 donnant délégation au Bureau,

- VU la délibération du Bureau du Conseil Communautaire en date du 28 février 2000, autorisant le Président à souscrire un contrat d'assurance multirisques auprès de GROUPAMA

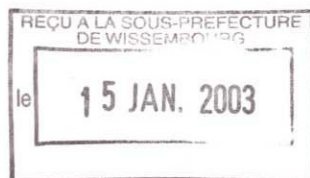
- VU les avenants n° 1 et 2 au contrat d'assurance multirisques GROUPAMA,

M. le Président informe les conseillers qu'il y a lieu de compléter ce contrat afin de tenir compte des nouvelles infrastructures à assurer.

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité, décide :

- ***d'autoriser M. le Président à signer les avenants n°1 et 2 au contrat multirisques,***
- ***d'autoriser M. le Président à signer les éventuels futurs avenants au contrat multirisques de manière à tenir compte des équipements futurs à assurer.***

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 04 décembre 2002

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL